

10 AVR. 2018



Délibération n° 59

Séance du 28 mars 2018 à 19 heures

Commune de LABASTIDE MARNHAC – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le vingt-huit mars deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de LABASTIDE MARNHAC – Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration
4 suppléants

▪ TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain,
Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M.
DEBUISSON Guy,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,
M. DIOT Fabrice,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
TRESPoux-RASSIELS

▪ SUPPLEANTS : 4

BOISSIERES
CIEURAC
LHERM

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
CAHORSMme TEULIERES Marcelle,
M. ANNES Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. MOUGEOT), Mme FAUBERT Françoise (procuration donnée à M. DELPECH), M. SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme LENEVEU), M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. SIMON), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme LOCK),CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
LE MONTAT
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST GERY-VERS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEM. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean (procuration donnée à Mme BOURDARIE),
M. CANCEIL Philippe,
Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre (procuration donnée à M. JOUCLAS),
M. GILBERT Joël,Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEMme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. BONNET Frédéric,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Informatique et Système d'Information

Objet : Groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la formation et la maintenance d'actifs réseaux entre la ville de Cahors, le Grand Cahors, le CCAS de Cahors, le CIAS du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors, l'EPIC Régie d'Equipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud – Constitution et Adhésion au groupement – Autorisation de lancement de la procédure et signature des marchés

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2018

Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Laurent CARLADOUS

Service : Informatique et Système d'Information

Objet : Groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la formation et la maintenance d'actifs réseaux entre la ville de Cahors, le Grand Cahors, le CCAS de Cahors, le CIAS du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors, l'EPIC Régie d'Equipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud – Constitution et Adhésion au groupement – Autorisation de lancement de la procédure et signature des marchés

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, des groupements de commandes peuvent être constitués entre plusieurs acheteurs.

Outil de mutualisation et de mise en commun des moyens, il permet l'obtention de meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat et en générant des avantages tarifaires. Ces groupements de commandes peuvent être créés de manière temporaire ou permanente, selon qu'il s'agit de répondre à des besoins ponctuels ou récurrents. Il revient à la convention constitutive de le préciser.

L'ensemble des besoins étant identiques, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun qui a pour double objectif :

- ♦ Un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- ♦ Des économies d'échelles.

La présente convention constitutive du groupement, annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué en vue de la passation d'un accord-cadre pour l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance d'actifs réseaux conformément aux articles, 25-I-1°, 67, 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Grand Cahors est désigné comme coordonnateur du groupement.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2018 et suivants.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution du groupement de commandes pour les besoins d'acquisition, d'installation, de formation et de maintenance d'actifs réseaux pour le Grand Cahors, la ville de Cahors, le CCAS de Cahors, le CIAS du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors, l'EPIC Régie d'Equipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance d'actifs réseaux, ainsi que tous les actes relatifs à l'exécution de cette convention ;
- c- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres menée par M. Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en tant que coordonnateur du groupement de commandes, en vue de l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance d'actifs réseaux ;
- d- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à conclure et signer les marchés, ainsi que tous actes constitutifs relatifs à l'exécution de ces marchés ;
- e- D'imputer les dépenses aux budgets 2018 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc PAYSOUZE-FAURE